

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 octobre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/44

Objet : achat de terrains par la commune

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 avril 2010 ;

Vu la délibération du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels ;

Considérant le projet d'urbanisation de la zone IAU3 ; que ce projet nécessite pour la commune d'acquérir des parcelles de la zone de propriétaires qui ne sont pas intéressés par l'urbanisation de celles-ci ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 226 section 2, 3,73 ares (trois ares et soixante treize centiares) appartenant à Monsieur Paul ORTH et Madame Marthe STIEBER, épouse ORTH, domiciliés au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $3,73 \times 3200 \text{ €} = 11\,936 \text{ €}$;
- Parcelle n° 227 section 2, 11,48 ares (onze ares et quarante huit centiares) appartenant à Monsieur Paul ORTH domicilié au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $11,44 \times 3200 \text{ €} = 36\,608 \text{ €}$;

- Parcelle n° 9 section 17, 5,70 ares (cinq ares et soixante-dix centiares) appartenant à Monsieur Paul ORTH domicilié au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $5,70 \times 120 = 684$ € ;
- Parcelle au numéro provisoire n° 5/231 section 2, 2,35 ares (deux ares et trente cinq centiares) appartenant à Monsieur Jean-Daniel BOEHLER et Madame Marie-Louise NORTH, épouse BOEHLER, domiciliés au 111, rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $2,35 \times 3200$ € = 7 520 € ;
- Parcelle au numéro provisoire n° 6/231 section 2, 11,63 ares (onze ares et soixante trois centiares) appartenant à Monsieur Jean-Daniel BOEHLER et Madame Marie-Louise NORTH, épouse BOEHLER, domiciliés au 111, rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $11,63 \times 3200$ € = 37 216 € ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents, excepté Monsieur Patrick GRESSER qui est sorti au moment du vote :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 181 section 2, 2,30 ares (deux ares et trente centiares) appartenant à Madame Jeanne HEY, domiciliée au 93, rue du Bitzen l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $2,30 \times 3200 = 7\ 360$ € ;
- Parcelle n° 182 section 2, 1,25 ares (un are et vingt cinq centiares) appartenant à Madame Jeanne HEY, domiciliée au 93, rue du Bitzen l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $1,25 \times 3200 = 4\ 000$ € ;
- Parcelle n° 233 section 2, 10,78 ares (dix ares et soixante dix huit centiares) appartenant à Madame Denise NORTH, domiciliée au 69, rue du Goeftberg à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $10,55 \times 3200$ € = 33 760 € ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents, excepté Monsieur Pascal STUTZMANN qui est sorti au moment du vote :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée la parcelle suivante :

- Parcelle n° 232 section 2, 10,25 ares (dix ares et vingt-cinq centiares) appartenant à Monsieur Michel STUTZMANN et Madame Marthe NORTH, épouse STUTZMANN, domiciliés au 7, rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $10,25 \times 3200$ € = 32 800 € ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents, excepté Monsieur Alain NORTH, qui est sorti au moment du vote :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle au numéro provisoire n° 7/235 section 2, 91 centiares (quatre vingt onze centiares) appartenant à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg,

domiciliée au 22, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $0,91 \times 3200 = 2912 \text{ €}$;

- Parcelle au numéro provisoire n° 8/235 section 2, 31 centiares (trente et un centiares) appartenant à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg, domiciliée au 22, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $0,31 \times 3200 = 992 \text{ €}$;
- Parcelle n° 236, section 2, 1,52 ares (un are et cinquante deux centiares) appartenant à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg, domiciliée au 22, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de $1,52 \times 3200 \text{ €} = 4864 \text{ €}$;
- Parcelle au numéro provisoire n° 2/112, 6,5 ares (six ares et cinquante centiares) appartenant à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg, domiciliée au 22, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 2) pour un montant estimé à $6,50 \text{ ares} \times 3200 \text{ €} = 20\,800 \text{ €}$.

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire
Alain NORTH